

Compte-Rendu

Conseil Municipal du 26 juin 2024

Présents : Alain PASCAL, Benoît CHARLEAU, Hélène SALETTI, Franck RUEL, Jean Pierre GAUTHIER, Cécile STEFANI, Sylvain BAUCHAU.

Baptiste VIALET arrive à 19h15

Absents : Alice FERMENT

**Absents représentés : Jean SERRI, pouvoir donné à Alain PASCAL
Michel BOURGAT pouvoir donné à Jean Pierre GAUTHIER**

***Approbation du C.R. du CM du 30 avril 2024 : Aucune remarque n'a été faite**

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

***Entretien élagage voirie-Convention (Lonny ODDOS),**

Lors du conseil municipal du 30 avril dernier, le conseil a accepté le principe de la demande de M. Lonny ODDOS de vouloir investir dans un lamier pour effectuer un travail plus soigné et avoir un accord avec la mairie pour les 5 prochaines années concernant l'entretien d'élagage de la voirie communale. Le conseil avait demandé la signature d'une convention avec M. Lonny ODDOS.

Il est demandé par une partie des conseillers présents de supprimer l'article 4 de la convention, portant sur le recours à la sous-traitance, et de prévoir dans l'article 5 une clause de rupture.

La convention sera réécrite et soumise à l'approbation, puis présentée au prochain conseil municipal ; il est acté que les travaux commencés par M. ODDOS seront poursuivis dans cet intervalle de temps.

***Conventions avec le CDG 05 (Convention Adhésion Medicom et convention adhésion Service Santé),**

Notre collectivité est adhérente au centre de gestion aux services Prévention et Médecine préventive proposés par le CDG.

Le CDG nous propose les projets des nouvelles conventions d'adhésions avec des services facultatifs de prévention et de médecine préventive. (Cf conventions en PJ),

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

***Décision Modificative Budget Eau,**

A la demande de la préfecture nous devons effectuer une décision modification concernant le budget l'eau car notre budget n'est pas équilibré en opérations d'ordre.

La DM pour équilibrer le chapitre 041 proposée est la suivante :

Article 2315 : - 23 954

Article 21532 : + 23 954

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

***Vente terrain n°5 et 10 Lotissement Chante-Duc,**

M. Romain RAIG désire acquérir les deux derniers lots du lotissement de Chante-Duc, les lots 5 et 10 et demande que l'acte soit effectué par son notaire pour plus de rapidité. Il est demandé au conseil d'autoriser la Maire à signer l'acte de vente et éventuellement à signer une procuration au notaire en charge de la rédaction de l'acte.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

***Recrutement agent administratif pour Agence Postale Communale,**

Suite à la démission de Mme Kim FAUCHON (actée au 17 juillet 2024), nous devons recruter un agent administratif à hauteur de 9h par semaine pour assurer les fonctions de l'APC.

Une annonce a été affichée sur les panneaux municipaux et publiée sur le site internet de la commune.

Deux offres se présentent ; une du village et une autre d'une gestionnaire d'APC ; l'une d'entre elles ne répond pas à la demande de compétence de tenu guichet. La candidature de Mme REYNOUD Véronique est donc retenue ; le contrat à durée déterminée sera signé et la prise de poste débutera le 8 juillet.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

***Délibération Voirie Travaux d'urgence**

A la demande de Mme MOLINA Manon du Conseil Départemental, nous devons modifier la délibération du 30 avril dernier. Nous devons faire apparaître le montant total des travaux d'urgence qui est de 76 209,52 € HT et la demande de la commune au niveau de l'aide demandée au CD05 comme suit :

CD05 : 50 % : 38 104,76 € HT

Autofinancement : 50 % : 38 104,76 € HT.

Sur le conseil de Mme MOLINA, nous avons intégré tous les travaux effectués suite à l'arrêté de catastrophe naturelle d'octobre 2023 : Entreprise PISTONO, Entreprise CHEVALIER, Entreprise Marc MISSERIAN, et voirie par la société EIFFAGE.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

***INSEE-Recensement de la population 2025,**

La commune de Saint Julien en Beauchêne doit réaliser le recensement de ses habitants en 2025 sur la période du 16 janvier au 15 février 2025.

La commune doit nommer un agent recenseur (au dernier recensement cet agent était Mme Gisèle Antraccoli).

Interrogée cette dernière a déclaré être partante pour effectuer le prochain. L'avantage certain est la connaissance du processus et des adresses des administrés.

Le conseil entérine l'organisation prochaine du recensement. Le recrutement sera organisé dès l'automne, les formations étant d'ores et déjà prévues par l'INSEE fin octobre à début novembre

***Location local Rez de Chaussée,**

Suite à la délibération n° 2024-43 du 30 avril dernier, nous vous proposons un bail pour la location du local se situant au rez de chaussée pour Mme Eléonore BENOIT.

Elle désire louer ce local pour y effectuer de la réflexologie.

M.ASSIER l'ostéopathe n'a pas donné suite à la vue d'absence de contact pendant sa période test dans le cabinet de Mme CASTALDI.

Le bail annuel sera établi pour une occupation d'une journée par semaine ; le loyer et les charges (eau et électricité) seront proratisés au mois.

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

Infos diverses :

Vaunières : *les travaux de la **chapelle** sont commencés ; la 1ère réunion de chantier aura lieu demain jeudi 27.

* La **piste** menant au « camping » est remise en état

* La **fibre** va être prolongée jusqu'aux chalets afin de servir tout le hameau

Les Oches : *les travaux d'urgence de **voirie (goudron et caniveaux)** sont terminés

*la couverture du **busage par des dalles béton sur les passages menant à la propriété Jacquin** ont pris du retard car Patrice en charge a été très sollicité

*l'étude de **réaménagement de la piste en amont du hameau** : une rencontre aura lieu entre l'entreprise Chevalier, la mairie pour réfléchir à une solution pérenne, chiffrer le projet et faire la demande de subventions nécessaires

Village-Les Eycharennas :

- * les travaux de **curage et la pose de buses** ont été réalisés ; le **chemin** qui mène chez Mme Gast a été reformé afin de lui permettre un accès normal en voiture
- * le **fleurissement des jardinières** a été effectué et des équipes arrosage constituées à chaque point d'implantation ; merci à tous ces volontaires.
- * Suite à l'accident arrivé le long de la RD 1075 d'un véhicule qui avait endommagé le terre plein et arraché le lampadaire, le terre plein avait été dévégétalisé. Un **massif arboré et fleuri** qui prendra de l'allure au fil du temps a été créé

*La demande de **subvention voirie au Département** pour Neuwillard, Baumugne, Le Village seront étudiées entre fin juin et mi juillet (décalage dû à la dissolution)

*La demande de **subvention pour la réalisation de Jeux d'Enfants** sera traitée le 11 juillet en commission par le service dédié de la Région. Une rencontre organisée par la Région et la CCBD le 13 juin, a permis de rencontrer Mme EYMEOD et de prendre contact pour un soutien pour cette demande.

*Dans le même temps ont été évoqués les **problèmes de facilités de transports et de déplacements pour notre commune** et celles du Haut Buëch ; un attaché devrait prendre contact. De ce fait Benoît Charleau, conseiller municipal a réalisé une **note de synthèse sur le transport dans notre vallée** ; ne reste qu'à la rédiger sous forme de tableau afin de la communiquer en Région.

* le lundi 17 juin avant le conseil communautaire, une réunion était organisée pour relater l'étude pour laquelle nous avons refusé à l'unanimité de communiquer des informations, quant à la **perte au 1er janvier 2026 de la compétence eau-assainissement par les communes**. Le power point devrait nous être adressé, et il vous sera transféré dès réception. Une question a été posée : et si on décide de ne pas laisser cette compétence qu'arrive t-il ? Sans réponse. Peu d'infos hormis sur la projection d'augmentation du tarif de l'eau qui pourrait-être entre 1,50 et 1,70 € le m3. A suivre

La **proposition de loi du sénateur Vial du 29 avril 2024** (relayée par JM ARNAUD) n'a pu être discutée du fait de la dissolution. Elle proposait que les communes puissent s'organiser en syndicat infracommunautaires pour reprendre la compétence à l'EPCI. Aujourd'hui nul ne peut dire ce qu'il adviendra de cette proposition qui n'est retenue par aucun groupe candidat. Cela impliquera soit une résistance à la loi, soit la perte de notre compétence au 1er janvier 2026, seuls les syndicats créés avant 2019 pourront reprendre cette compétence.

*Pour **prolonger la fibre** place de la mairie il est demandé à la commune d'accepter l'implantation de poteaux bois seuls habilités à supporter la fibre en aérien ; attache a été prise auprès de Xp fibre qui confirme la nécessité de faire ; un seul est évoqué celui du n°2 place de la mairie en doublement du poteau métallique ; un deuxième poteau sera concerné mais pour l'instant aucune demande. La mairie demande la rencontre avec un technicien et prendra contact avec Enedis et le TE05 en charge des poteaux supportant le réseau électrique

* **Pour rappel le 6 juillet à 21h à l'Eglise : chœur et musique Gospel : entrée gratuite**

* **Le 17 juillet à 21h30 projection par la cimémathèque de montagne en la salle polyvalente : entrée gratuite**

* **Le 20 juillet fête du village : midi repas sous barnums devant la salle polyvalente 15€ adulte , 10€ enfant – de 10 ans sur réservation avant le 13 juillet ; le soir apéro dinatoire offert par la mairie et bal**

* **Le 21 juillet brocante**

La séance du Conseil Municipal est levée à 20h22

Ce procès-verbal a été validé par le Conseil Municipal réuni le17 Octobre... 2024.

La Maire : Hélène SALETTI



Le secrétaire de séance : Benoit CHARLEAU



